



**PRÉFET  
DE L'HÉRAULT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement  
d'Occitanie**

Affaire suivie par : matthieu TOUREN  
Unité Départementale de l'Hérault  
Téléphone : 04 34 46 63 54  
Mél : [matthieu.touren@developpement-durable.gouv.fr](mailto:matthieu.touren@developpement-durable.gouv.fr)

**Montpellier, le 26 avril 2021**

Réf. : UD34/H3/MT/2021/076

**Objet :** Installations Classées pour la Protection de l'Environnement  
Dossier de porter à connaissance et de cas-par cas pour l'extension de votre carrière de  
Thézan-lès-Béziers

**Réfer :** Votre dossier déposé le 14 avril 2021

A l'attention de Mme Valigny

Monsieur le Président,

Après examen de votre dossier cité en référence, je vous informe en application de l'article R512-3-1 du code de l'environnement, que celui-ci nécessite d'être complété afin de pouvoir apprécier l'ensemble des incidences du projet sur l'environnement.

Les compléments nécessaires concernent :

- les informations permettant d'apprécier l'opportunité de classer les stocks tampons de matériaux extraits dans l'attente de leur traitement, sous la rubrique 2517 (transit de produits minéraux) ;
- la compatibilité de ces dépôts avec le PPRI, et leurs incidences éventuelles sur l'environnement (impact visuel, émissions de poussières...) ;
- l'accord du Maire de la commune sur l'état dans lequel devra être remis le site lors de l'arrêt définitif (ou le cas échéant l'indication dans le dossier que le Maire n'a pas retourné signé le plan de remise en état qui lui a été transmis pour mention de son avis favorable ou défavorable) ;

**Société CMCA  
Pont de Cazouls  
BP3  
34490 Thézan-lès-Béziers**

Cité administrative – 1 rue de la cité administrative  
CS 81002 – 31074 TOULOUSE cedex9  
Tél 05 61 58 50 00

1/2

520 Allée Henri II de Montmorency  
34064 Montpellier Cedex 2  
Tél 04 34 46 64 00

- le statut des chemins présents en limites Sud et Ouest de la zone d'extraction projetée et la justification que la dérogation sollicitée à la bande de 10 m n'est pas de nature à compromettre leur stabilité.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le directeur régional et par délégation,  
Le chef de l'unité départementale de l'Hérault,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Hervé Labelle', written in a cursive style.

Hervé LABELLE